



Recommandations

A l'issue des travaux de la quatrième édition du Congrès Maghrébin sur les Toxi-Infections Alimentaires, tenue à la ville de Fès-Maroc du 15 au 18 avril 2014, sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que dieu le glorifie et l'assiste, des discussions fructueuses ont caractérisé toutes les sessions du programme de ce Congrès.

Les principales recommandations retenues lors de cette manifestation scientifique sont énumérées comme suit:

1. Concevoir la surveillance et la prise en charge des TIA dans un système intégré de sécurité sanitaire des aliments dépassant les frontières nationales.
2. Améliorer d
3. avantage l'exhaustivité de la déclaration des TIAC et veiller à la qualité des données recueillies en harmonisant la collecte de ces données et les méthodes de leur gestion et leur analyse (homogénéité, expression, classification, présentation des résultats, comparabilité,...).
4. Constituer de véritables bases de données nationales et régionales informatisées relatives aux TIA et veiller à assoir un cadre officiel et institutionnel d'échange et de partage de données entre les différents partenaires.
5. Encourager la publication des données et informations relatives aux TIA, aux échelles nationale et régionale, sous forme de périodiques et rapports en supports écrits et/ou numériques afin de rendre les données pertinentes accessibles au grand public, aux usagers et professionnels et aux chercheurs.

6. Œuvrer pour la concrétisation de la création d'un réseau maghrébin de surveillance et d'alerte en matière des TIA afin palier rapidement à l'insuffisance de communication et la difficulté d'accès aux données.
7. Augmenter le niveau de communication entre les scientifiques des laboratoires et les épidémiologistes via des réseaux nationaux de sous-typage moléculaire des agents pathogènes d'origine humaine, alimentaire et animale pour la surveillance des maladies d'origine alimentaire genre le « PulseNet ».
8. Inciter les structures gouvernementales à l'exploitation effective des données issues de l'investigation et la surveillance des TIA pour mieux cibler les actions adaptées de prévention des TIA, en particulier, et la gestion des aspects relatifs à la sécurité sanitaire des aliments en général tout accordant les moyens humains et matériels nécessaires.
9. Œuvrer au renforcer la transdisciplinarité en incitant au développement des cadres de partenariat et de collaboration entre les départements et gouvernementaux et les structures attachées concernées par la sécurité sanitaires des produits alimentaires (ministères d'agriculture, de santé, de l'intérieur, du commerce extérieur, de l'environnement, de tourisme...). La collaboration doit également s'étaler à l'établissement d'enseignement et de recherche et aux professionnels du secteur privé.
10. Accorder une attention particulière à la mise en œuvre d'actions orientées vers le grand public et les groupes d'intérêt pour la sensibilisation, l'éducation sanitaire et la formation continue. A ce titre, les sections nationales l'AMSSA ont un grand rôle à jouer à l'échelle de chaque pays, notamment dans l'animation et l'encadrement des programmes et valoriser les efforts des associations du consommateur.
11. Renforcer davantage la coopération internationale et l'échange d'expériences notamment en matière de transfert du savoir, de la formation et la recherche scientifique dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et la qualité.

Concernant les activités de l'AMSSA, son organisation et son fonctionnement, il devient primordial de poursuivre les efforts consentis à l'échelle maghrébine et entreprendre toute action en mesure d'assurer la visibilité et la viabilité de l'AMSSA à l'échelle régionale ainsi qu'au niveau de chaque pays Maghrébin. A ce titre, les recommandations suivantes ont été émises:

1. Activation de processus de création des sections algérienne et mauritanienne de l'AMSSA et œuvrer pour l'adhésion de la Libye avant la tenue de la 5^{ème} édition du Congrès TIA, à Sousse, Tunisie en avril 2015.

2. La rédaction et la signature par les présidents d'une convention pour identifier des axes communs et prioritaires de collaboration régionale à mettre en exécution selon un programme concerté.
3. La création d'un bureau maghrébin de coordination ayant une reconnaissance de la part des pays membres et des instances internationales.
4. Rédiger collectivement une procédure détaillée pour la préparation, le déroulement et le suivi des congrès TIA et des activités scientifiques et techniques associées. Cette procédure doit également fixer les conditions requises pour le lancement des préparatifs d'un congrès, notamment le choix concerté de la période de la tenue du congrès, les moyens logistiques, les moyens financiers, les critères de sélection des membres du comité scientifique et de sélection des communications,...
5. Œuvrer pour l'enrichissement, la validation et l'adoption du guide maghrébin par les autorités sanitaires des pays membres.
6. Poursuivre l'initiative d'organisation des ateliers scientifiques et techniques au profit des professionnels et proposer de nouvelles thématiques et adaptées à des publics cibles variés.
7. Œuvrer pour l'établissement de cadres formels de partenariat avec les professionnels des secteurs privé et étatiques en matière d'expertise, accompagnement conseil et formation continue en mettant en valeur les compétences maghrébines.
8. Initier des programmes de sensibilisation et d'éducation sanitaire orientés vers les professionnels, le grand public, les associations de consommateurs et d'autres ONG. A ce titre l'implication des médias serait fortement souhaitée.
9. Mettre en place une plateforme de communication et d'échange électronique entre les acteurs de l'AMSSA et l'ensemble des parties prenantes concernées par la sécurité sanitaire des aliments et la qualité.